Image not found or type unknown

Damnder divorce après plusieurs années séparés

Par **jmcmc**, le **03/02/2008** à **17:51**

Bonjour,
Je suis séparée depuis 12 ans, la seule démarche faite à l'époque est une main courante au commissariat de police, aujourd'hui, je souhaiterai me marier avec mon nouveau compagnon, donc il est indispensable que je divorce au préalable, merci de me dirriger dans les démarches à suivre.

Dans l'attente de votre réponse

A bientôt

Par **paulinem**, le **17/02/2008** à **15:30**

Bonjour,

Si votre mari n'est aps d'accord pour divorcer, le plus simple pour vous est d'envisager un divorce pour altération définitive du lien conjugal.
Ce divorce nécessite une cessation d ela communauté de vie de 2ans.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés